

POLICE GÉNÉRALE.

Passé-Pour  
à l'Étranger,  
valable pour un an.

DÉPARTEMENT  
du Cantal

Registre 1173  
N° 5

SIGNALEMENT.

Agé de 26 ans  
taille d'un mètre  
62 centimètres

cheveux châtains  
front ordinaire  
sourcils châtains  
yeux gris-bleu  
nez ordinaire  
bouche grande  
barbe châtaine  
menton rasé  
visage ovale  
teint ordinaire

SIGNES PARTICULIERS :



Signature du Porteur :

*Joseph Ventas*



Republique  
FRANÇAISE.

(P. É.)

Passé-port à l'Étranger,  
valable pour un an.

AU NOM DE L'EMPEREUR,

Nous Préfet du Cantal

requérons les Autorités civiles et militaires de l'Empire Français,  
et prions les Autorités civiles et militaires des États amis ou alliés  
de la France, de laisser passer librement le Sieur  
Ventas Joseph Marchand  
nati de St Martin Cantalis  
demeurant à St Martin Cantalis  
allant à Sonseca (province de Castille, Espagne)  
et de lui donner aide et protection en cas de besoin.

Le présent Passé-port est valable pendant un an  
pour sortir de France.

Fait à Aurillac, le 14 Février 1873

Le Préfet

Par le Préfet.

Le Secrétaire général,  
*J. J. J. J.*

Prix du Passé-port: DIX FRANCS. DEUX CENTS SOUS